

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 28 Octobre 2014 à 20h30

Absent excusé : Jean Marc Dourau (procuration à Sandrine LARBIOUZE).

Le PV du 25 /9 /14 est accepté à l'unanimité après les modifications demandées (présence de Mme Monset à partir du point 5, omission de l'intervention de M. Aurignac pour demander la non application de la hausse de la taxe sur la consommation électrique, PV du 21 août non conforme)

ORDRE DU JOUR

- 1) **SDEPA : modification des statuts.** le Maire précise que la commune de Biarritz a souhaité intégrer le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques. A ce titre une délibération doit être prise par les élus d'Asson pour valider cette nouvelle adhésion. Voté à l'unanimité.
- 2) **Etudes surveillées :** le Maire rappelle que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires une phase expérimentale va être mise en place jusqu'à la fin de l'année 2014. Elle consiste à la création d'une étude surveillée à la fin de la journée scolaire. Cette fonction va être confiée aux enseignants des écoles. Ces derniers seront rémunérés par la commune sur une base horaire variant de 21,86 à 24,04 euros/ l'heure. Mmes Monset, Panatier et Ms. Aurignac et Moura estiment que si cette étude surveillée est à mettre en place, elle ne doit pas être assurée par les enseignants qui sont des fonctionnaires d'état. Ils préconisent de recruter des volontaires ou de consulter la liste des demandeurs d'emploi de la commune pour remplir cette mission de surveillance. La proposition du Maire est acceptée par 15 voix pour et 4 contre.
- 3) **Subvention aux associations :** Le Maire propose d'affecter la somme de 500 euros à l'association La Vie Qui Gagne organisatrice de plusieurs manifestations sur la commune. Les associations du rugby et du foot de Nay se voient attribuer une somme de 200 euros chacune pour l'aide apportée à la gestion de l'animation des nouveaux rythmes scolaires.
- 4) **Convention espaces verts :** une première convention est passée entre la commune et la société Charpentes Calonge pour l'entretien par la commune de l'espace vert situé devant cette société pour un forfait annuel de 80 euros. Le Maire souligne que cette intervention des agents de la commune auprès d'une société privée est exceptionnelle et ne sera pas étendue. La seconde convention est passée entre le Syndic de Copropriété Les Escuères et la commune pour l'entretien des espaces verts appartenant à cette structure. La SDC des Escüeres est l'ensemble immobilier qui regroupe le pôle médical, La Poste et la pharmacie. La commune est propriétaire de 58% de cet immeuble. Il est décidé de facturer la somme de 300 € /an pour l'entretien des pelouses entourant l'immeuble.

QUESTIONS DIVERSES :

1- *Marc Canton donne le détail des fêtes de la St Martin les 7 et 8 et 9 novembre 2014 :*

Vendredi 7 : fin de l'exposition sur la guerre 14/18 avec la participation des associations du Souvenir Français et des Anciens Combattants.

Dimanche 9 à 11h : messe puis commémoration au Monument aux Morts suivi du vin d'honneur à la salle Jean Labarrère.

La cérémonie du 11 Novembre sera célébrée le dimanche en même temps que la fête.

- 2- M. Aurignac interpelle le Maire sur le non respect de la transcription de ses propos dans le compte rendu de la réunion du 22 août 2014. La rédaction de ce procès verbal mettant en jeu sa probité.*
- 3- Mme Panatier demande un point sur le futur bâtiment commercial. Le Maire précise que "c'est le calme plat», qu'il existe un projet d'initiative privée. Il s'agit de l'installation de M. Pécoste, boulanger à Nay, dans les locaux de M. Jean Louis Pétrique. Le Maire ajoute que "rien n'est enterré" sur le projet lancé en avril 2014 à savoir la construction d'un bâtiment commercial en face de la mairie au coût estimé de 750 000 €. (Nous rappelons ci-dessous l'historique de ce centre commerçant).*
- 4- M. Moura s'étonne de voir un nouvel employé communal depuis quelques temps. Le Maire informe l'assemblée que suite à un arrêt de travail d'un agent pour 2 mois, il a recruté un remplaçant habitant Arros-de-Nay pour la période. A la question de savoir s'il n'était pas plus opportun de faire appel à Philippe Sécula (dont le contrat venait de se terminer) le Maire répond qu'il y avait pensé mais qu'après avis de la secrétaire Mme Peyré, il avait renoncé à cette option.*
- 5- M. Moura pose la question de la récente occupation des appartements situés au-dessus de l'école du bourg. Le Maire confirme l'arrivée d'une famille sinistrée de Coarrazze et il prévoit la location des 2 autres habitations. M. Moura rappelle la position de l'ancien conseil municipal de ne pas louer ces 3 logements en raison de la mixité école et habitations dans le même espace, cet état risquant d'engendrer des problèmes et compromettant, de fait, toute extension possible de locaux à usage pédagogique dans ce bâtiment.*

Séance levée à 21h 15

Contexte et évolution du projet de bâtiment du centre commerçant

- **En 2004**, un projet de centre commerçant était initié par l'équipe municipale de Laurent Aubuchou. Prévu sur une parcelle de la ZAC en bordure du CD 35 (route de Lourdes à la Vallée d'Ossau), il comprenait une auberge de pays, une boulangerie-pâtisserie et une boucherie-charcuterie.
- **En 2008**, l'équipe de Patrick Moura reprenait le projet au même endroit, l'auberge de pays étant remplacée par la supérette (transférée de la place St Martin). Faute des subventions attendues (FISAC), les commerçants se sont installés dans des chalets provisoires sur un autre terrain communal à proximité de la mairie, sans qu'il leur soit demandé un loyer.
- **Avril 2014**, c'est sur cet emplacement que l'équipe de Marc Canton a choisi de créer le centre commerçant : réalisation par la mairie d'un bâtiment qui abriterait le boucher, le boulanger et le marchand de pizzas. Ces commerçants étant censés participer aux frais d'étude pour un montant de 50 000 €.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Depuis le mois d'avril 2014, la supérette est fermée et le fond de commerce est mis en vente; depuis le mois de juillet 2014, la "cabane à pizzas" est mise en vente; le chalet du boulanger est fermé, remplacé par un distributeur de pain libre service; seul reste le boucher-charcutier. Autant dire que le centre commerçant a du mal à voir le jour.

Lors du vote du budget annuel le 25 avril 2014 et lors de la séance du 18 juin 2014, les quatre élus de la minorité ont voté contre la réalisation de ce bâtiment. Ils estiment que l'emplacement est inadapté, et jugent que les risques financiers pris par la commune en cas de défaillance des commerçants sont réels et trop importants.

Il est inexact de dire que la création d'un dépôt de pain sur l'axe le plus fréquenté de la commune porte préjudice à la réalisation de ce nouveau projet communal de 4 commerces comme il a été récemment exposé dans la presse.

Marie-Gabrielle MONSET, Corinne PANATIER, Michel AURIGNAC et Patrick MOURA.